

## ENTRETIEN OU RESTAURER UNE MARE

Les mares sont des étendues d'eau stagnante, de taille variable, de faible profondeur, pouvant s'assécher une partie de l'année. Creusées et entretenues par l'homme, leur histoire est intimement liée à l'usage qu'en avaient les habitants (domestiques, agricoles ou artisanaux...). Avec le développement des réseaux d'eau potable, les mares sont devenues moins indispensables à la vie de tous les jours. Or, sans entretien régulier, elles se comblent naturellement et disparaissent.

Pourtant, les mares rendent de précieux services. Elles contribuent à la **gestion hydraulique** des territoires, facilitent l'**abreuvement** des bêtes et **hébergent de nombreuses espèces** d'animaux et de végétaux ...

Quels sont les intérêts des mares ? Comment procéder à leur entretien ou leur création ? Quelles sont les précautions à prendre pour la faune et la biodiversité ? Cette fiche vous aidera à y voir plus clair.



### INTERET POUR LA FAUNE SAUVAGE ET LA BIODIVERSITE

Bien que modestes en taille, les mares contribuent fortement au **maintien** et à l'**essor de la biodiversité**. De nombreux **végétaux et animaux**, adaptés à des conditions de vie extrêmes (forts écarts de température et forte variation du niveau d'eau), dépendent de ces eaux stagnantes pour vivre, se reproduire, se nourrir ou s'abreuver. On pourra notamment observer de nombreux amphibiens (grenouilles, tritons, ...) et odonates (libellules et demoiselles), en ce qui concerne la biodiversité animale.

En secteur rural, la mare est un facteur considérable d'**amélioration des habitats favorables à la faune cynégétique**, en particulier du petit gibier (perdrix rouge). Elle constitue un point d'abreuvement, un riche "garde-manger", ou encore un simple lieu de repos pour la faune sauvage.

Enfin, disséminé dans les paysages, un réseau de mares fonctionnelles facilite la migration ou la dispersion des espèces sur un territoire donné.



(Source : [www.notreterre.org](http://www.notreterre.org))



### AUTRES BONNES RAISONS DE LES CONSERVER

Les mares sont des réserves d'eau gratuites et disponibles ... pour

- **L'abreuvement du bétail**

L'abreuvement par citernes s'avère plus onéreux et contraignant.

Quelques aménagements peu coûteux permettent de préserver la qualité de l'eau des mares.

- **La lutte contre les incendies**

Une mare, conçue à cet effet, peut constituer une réserve d'eau proche des bâtiments à défendre.

Elles préviennent les nuisances et catastrophes chroniques :

- Limitation du ruissellement, lutte contre les inondations et l'érosion des terres agricoles.
- Amélioration de la **qualité des eaux de ruissellement** issues des parcelles enrichies en azote et phosphore, par le phénomène d'auto-épuration.



## NOS CONSEILS TECHNIQUES

### 📍 Où placer les mares ?

- A l'emplacement d'anciennes mares.
- Dans des zones de dépression qui recueillent le ruissellement des eaux.
- De préférence, sur un sol argileux qui garantit l'étanchéité.
- Dans un milieu ouvert, pour un ensoleillement suffisant (75% de la surface au moins).



### 🌿 Comment façonner un milieu accueillant pour la biodiversité ?

- **Diversifier les profondeurs** : zones peu profondes qui se réchauffent rapidement et zones supérieures à 80cm d'eau qui restent à l'abri du gel.
- Préférer des **contours sinueux** pour augmenter la surface de berges.
- Prévoir des **pentés douces** pour favoriser l'implantation d'une grande diversité de plantes.
- **Conserv**er des **micro-habitats** autour de la mare (vieilles souches, pierres), comme refuge pour la faune.

### 🛠️ Quel entretien ?

Un passage entre octobre et janvier, permet de :

- Retirer les végétaux morts (branches, feuilles mortes...).
- Eclaircir les plantes trop envahissantes pour favoriser l'ensoleillement (massettes).
- Curer la mare quand la vase devient trop épaisse pour éviter son comblement, en ne curant qu'un tiers à la fois et en laissant les matériaux extraits quelques jours sur les bords de la mare.



## ZOOM « Qualité de l'eau »

Pour préserver la qualité de l'eau des mares :

- **La mise en place d'une clôture totale et d'un abreuvoir** connecté par gravitation ou pompe limitera la pollution fécale de l'eau par le troupeau.
- **Eviter l'implantation de la mare sous les arbres ou placer un filet** au-dessus de la mare à l'automne, afin de limiter la matière organique en décomposition qui dégrade la qualité de l'eau.



## ZOOM « Naturaliste »

**Attention aux introductions d'espèces animales...**

- Elles risqueraient de ne pas survivre si le milieu n'est pas prêt à les accueillir.
- La présence d'espèces d'élevage (poissons, canards) a une incidence sur l'équilibre écologique de la mare, par leurs déjections et leur consommation de plantes et petits animaux aquatiques.
- L'introduction d'espèces exotiques (poissons rouges, tortues de Floride...) crée des ravages parmi les espèces locales.

**...et aux plantes invasives** (type Jussie), qui asphyxient les milieux aquatiques et limitent le développement des autres espèces !



## LE COIN DES EXPERTS / REGLEMENTATION

La création de tout plan d'eau, quelle que soit sa surface et sa profondeur, doit faire l'objet d'une **demande en mairie**, afin de vérifier la compatibilité avec les documents d'urbanisme. Pour des plans d'eau > 1000 m<sup>2</sup>, une **déclaration** doit être faite auprès du **SPEMA** (Service de Protection des Eaux et des Milieux Aquatiques).

Enfin, les mares hébergent **des espèces potentiellement remarquables et protégées par la loi**. Veiller à consulter les listes nationale et régionale des plantes protégées (disponibles auprès de la DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/especes-protgees-r2068.html>).

**Tous les amphibiens d'Europe sont protégés par la loi**. Il est interdit de récolter, transporter, vendre, acheter, mutiler ou tuer les œufs, têtards ou adultes d'amphibiens, sous peine d'amendes.

Seules les Grenouilles rousses (*Rana temporaria*) et vertes (*Rana kl. esculenta*) peuvent être pêchées aux périodes fixées par arrêté préfectoral.

Pour en savoir plus, contacter une Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (ANA, ADASEA32, SCIC Rhizobiome, NMP, ...)



Les Fédérations des Chasseurs  
de Midi-Pyrénées

### Projet bénéficiant du soutien financier :



### Partenariat Agrifaune :

